



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Votre projet

Vous êtes éleveurs allaitants et vous vous questionnez sur les possibilités de créer ou développer un atelier d'engraissement sur votre exploitation.

Vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement technique et financier** afin de mener une réflexion globale sur toutes les dimensions de l'entreprise : humaine, système de production, économique ; qui seront impactées par un développement de l'engraissement sur l'exploitation afin de disposer de tous les éléments pour prendre votre décision.

En quoi consiste l'accompagnement ?

Un accompagnement personnalisé réalisé par la Chambre d'Agriculture

Si souhaitez de se lancer dans l'engraissement
Définition d'un plan d'action et accompagnement de l'éleveur selon besoins
1j d'accompagnement

1. Etat des Lieux de l'exploitation
Production, alimentation animale, surfaces bâtiment, charge de travail, santé économique
1j d'échange

4. Conclusions et suites à donner
0,5 jours d'échange



3. Etude du scénario
Quels évolutions prévoir sur la production, l'alimentation animale, Impact d'un point de vue surfaces, bâtiment, charge de travail + prévisionnel économique sur 5 ans

2. Attentes vis à vis de l'engraissement
Quels sont vos attentes et quel scénario faut-il étudier ?

Temps et montants d'accompagnement

Accompagnement avec étude d'un scénario

Durée de l'accompagnement	5 jours
Montant de subvention régionale	1 600 €

Si scénario souhaitable : accompagnement pour initier sa mise en place

Durée de l'accompagnement	1 jour
Montant de subvention régionale	320 €

Qui peut en bénéficier ?

Aux éleveurs allaitants qui souhaitent engraisser au moins 10 animaux supplémentaires sur leur exploitation (type viande ou croisé viande).

€ Modalités d'accompagnement

La Région subventionne cet accompagnement à 80% dans la limite de 1 920 € d'appui.

La filière avec l'appui financier de la Région encourage l'engraissement

1 Accompagnement technique

- Aide à la réflexion pour développer un atelier d'engraissement (mesure décrite ici)
- Accompagnement technique à la conduite de lot à l'engraissement (Plan de filière mesure A2)

2 Aides aux investissements

- Investissements de contention (Plan de filière mesure B4)
- Modernisation des bâtiments (FEADER mesure 201)

3 Renforcement de la trésorerie

- 300 k€/an d'accompagnement (Plan de filière mesure A3)
- Fond de garantie régional sur les prêts liés à l'engraissement
- Echange avec les banques pour faciliter l'octroi de crédits



Plan de Filière 2023-2027
BOVINS VIANDE
Auvergne-Rhône-Alpes

Une action conduite dans le cadre du programme de filière Bovin Viande Auvergne Rhône Alpes :

Le plan de filière Bovin Viande est un programme d'accompagnement à la structuration et au développement de la filière. Il se décline en 15 actions qui seront déployées en région pendant 5 ans.

ELABORÉ ET PILOTÉ PAR



Le Comité de Filière Bovin Viande animé par la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes est l'instance d'écriture et de pilotage institutionnel du plan de filière.

MAITRISE D'OUVRAGE



L'association Auvergne-Rhône-Alpes Élevage coordonne la mise en œuvre des actions du programme avec la Région.

FINANCÉ PAR

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes encourage et accompagne les filières régionales de production agricole avec le Plan Régional de Filière.

CONTACT - bovinviande@aurafilieres.fr